

3A.S

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

Siège social : 113 rue de la République

Chez Newton Offices

MARSEILLE (Bouches du Rhône)

920 746 211 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU **21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt et un novembre,

La société ANOCIM représentée par Madame Anaïs LABATE, agissant en qualité de Présidente, associée unique et présidente de la société 3A.S, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer, à compter du 1er décembre 2024, le siège social de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) 113 rue de la République, Chez Newton Offices, à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) 167 Boulevard de la Libération.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à MARSEILLE (13001), 167 Boulevard de la Libération. »

Le reste de l'article sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

Signé par :

2D0CD012E6634D5...